



## Commission d'Organisation des Compétitions

Réf : PB/SP/051/2009-2010

**Nom du club et niveau de jeu à rappeler  
sur chacune de vos correspondances**

Gentilly, le 21 janvier 2010

### A l'attention :

- des Clubs Organisateur,
- des Clubs Participants,
- des Ligues pour transmission aux CRA du club organisateur pour la Coupe Régionale,
- des Comités pour transmissions aux CDA du club organisateur pour la Coupe Départementale,
- des Responsables FFHB

Objet : Finales de secteurs «Coupe de France Régionale et Départementale 2009-2010»

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous allez organiser ou participer aux finales de secteur de la Coupe de France Départementale ou Régionale dont vous trouverez ci-joint le tableau d'organisation de la compétition. A ce titre, la Commission d'Organisation des Compétitions vous félicite et vous remercie.

Les feuilles de match seront adressées ultérieurement à chaque club organisateur.

Cette nouvelle épreuve réservée aux équipes régionales et départementales doit être placée sous le signe de la sportivité et de la convivialité. Le résultat ne doit pas l'emporter sur le plaisir de jouer. C'est un moment privilégié pour échanger et découvrir des adversaires inhabituels.

### **ROLE DE CHACUN**

#### L'Organisateur :

- Laisser «libre» l'entrée au gymnase
- Assurer les tables de marque des 6 rencontres (secrétaire - chronométrateur)
- Prévoir une personne à la serpillière
- Mettre à disposition des équipes un vestiaire et d'assurer la rotation entre les différentes équipes.
- Veillez au respect des horaires
- Prévoir une animation sonore, avant chaque rencontre présentation rapide des équipes par le speaker.
- Mettre en place une buvette avec possibilité de se restaurer rapidement.

#### Le Responsable FFHB :

- Assurer le bon déroulement de la compétition, prendre les décisions en cas de litige
- Durée des rencontres 2 X 25 mn + 8 mn de mi-temps.
- Pas de prolongation en cas de match nul mais tirs au but.
- 14 joueurs par feuille de match sans limitation de licence B – C – E
- La composition d'équipe peut être totalement différente d'un match à l'autre
- Un joueur disqualifié en seizièmes peut participer aux huitièmes de finale
- Un joueur expulsé en seizièmes ne peut pas participer aux huitièmes.

.../...

### **L'Arbitrage :**

- Désignation CRA du club organisateur de 4 paires d'arbitres par site pour la journée pour la Coupe Régionale
- Désignation CDA du club organisateur de 4 paires d'arbitres par site pour la journée pour la Coupe Départementale.
- Chaque paire arbitre un seizième de finale, et 2 paires arbitreront un huitième de finale
- Indemnisation des arbitres sur la base du tarif habituel pour la CRA ou la CDA.

En seizièmes, les clubs règlent par moitié l'arbitrage (KM + l'indemnité de rencontre).

En huitièmes, les clubs règlent par moitié l'arbitrage (Indemnité de match seulement).

### **Les Clubs participants :**

- Doivent être présents une heure avant la rencontre pour établir la FDM
- Les clubs vainqueurs des huitièmes de finale seront qualifiés pour les ¼ de finale, voir ½ finale si victoire, qui se dérouleront le **dimanche 4 avril** à Montpellier pour le niveau régional, à Villeneuve les Maguelone (près de Montpellier) pour le niveau départemental et à Paris-Ile de France pour le niveau régional et départemental.
- A partir des 1/16èmes, les clubs toucheront une participation financière aux frais de déplacement qui sera versée à l'issue de la finale.

Bonne chance à tous.

Pascal BAUDE

Président de la Commission d'Organisation des Compétitions.



Copie : Service Financier FFHB

**FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL**

62 rue Gabriel PERI - 94257 GENTILLY Cedex

Tel. : 01 46 15 03 55 - Fax : 01 46 15 03 60 - <http://www.ff-handball.org> – s.petit@ff-handball.org

N° Siret 784.544.769.00028 – N° APE : 9319 Z